

Synthèse des ateliers et quelques idées pour l'avenir

Annie Devos, Présidente du PC-CP

Au terme de ces deux journées de travail intense, où tous les participants ont pu bénéficier de présentations très intéressantes qui ont été chaleureusement accueillies et qui ont donné lieu à des débats très fructueux, je vous propose la synthèse de nos travaux.

Quatre ateliers ont été tenus sur différents thèmes :

ATELIER 1 : GESTION DES PERSONNES ACCUSEES OU RECONNUES COUPABLES D'UNE INFRACTION SEXUELLE

Cet atelier comprenait trois présentations : celles des professeurs Kieran McCartan et Kasia Uzieblo ainsi celle d'Oscar Herrero Mejías, docteur en psychologie.

Kieran McCartan a démarré sa présentation par le constat que les abus sexuels ne sont pas une question réservée aux seuls acteurs de la chaîne pénale, dans l'accueil à la sortie de prison ou dans le suivi en probation, mais est aussi une question de santé publique et de société. La prévention des abus et la prise en charge des auteurs est l'affaire de tous. Les difficultés rencontrées par les auteurs d'infraction sont nombreuses. Il s'agit souvent d'intégration plutôt que de réintégration. Il faut aussi être conscient qu'il y a une énorme diversité dans le type d'infraction et dans les réponses possibles. Il est aussi important de parler au sujet des personnes qui ont commis des infractions et de ne pas les réduire à leur acte délinquant.

Kieran a ensuite mis en exergue le projet de recommandation du Conseil de l'Europe qui fournira des normes de pratique, en soulignant le besoin de coopération interinstitutionnelle. Kieran a décrit l'histoire, le contexte et le processus d'élaboration de ces nouvelles normes, a souligné leurs principes de base et leurs principales dispositions, ainsi que la structure du projet de recommandation. Il a également identifié les nouveaux problèmes et défis liés à la mise en œuvre de la recommandation.

Dans leurs présentations, Kasia et Oscar ont mis l'accent sur un certain nombre de facteurs, notamment contextuels, qui influencent les réponses apportées aux personnes accusées ou condamnées pour des infractions à caractère sexuel.

Quelques éléments de réflexion sur les outils d'évaluation des risques et sur leur utilisation ont été amenés par Kasia :

- Comprend-on vraiment la portée et le sens de l'évaluation des risques ? L'objectif de ces évaluations est de créer des outils de prévention et des stratégies pour soutenir la prévention.
- Comment communiquer clairement les résultats, de manière compréhensible pour les décideurs car leur compréhension détermine la suite du processus et ce qui pourra être concrètement mis en place.

- Comment veiller à une bonne articulation entre ce qui ressort de l'évaluation des risques et les modalités du traitement mis en place (durée, intensité, prise en charge ambulatoire ou résidentielle, etc.)
Les personnes dont le risque de récurrence est faible ne nécessitent pas toutes une intervention.

Kasia a souligné l'impact des affaires très médiatisées sur le développement des politiques et des pratiques, ainsi que l'importance de la coopération entre les institutions judiciaires et parajudiciaires.

Oscar a exposé les programmes espagnols de prise en charge des auteurs d'infractions sexuelles et leurs évolutions. On y observe un changement d'orientation qui passe de l'attention particulière accordée à l'infraction à celle accordée à l'auteur. En d'autres termes, quelle que soit la catégorie d'infraction, les auteurs peuvent avoir des profils très différents et doivent être traités équitablement. En ce qui concerne l'évaluation des risques et des besoins, il a également évoqué des situations où, malgré la réalisation d'une évaluation des risques et des besoins, les interventions n'étaient pas en adéquation avec le risque évalué. La question des "négateurs chroniques" a été examinée dans le contexte d'un problème potentiel pour la réactivité et la gestion des services.

Comment travailler avec des auteurs qui nient les faits ? Comment travailler l'acceptation du déni avec des personnes qui persistent à nier ? Les séances de prise en charge collective où le travail porte sur l'empathie ou la compassion supposent une implication forte des personnes. L'efficacité de ces prises en charge n'est pas encore suffisamment étayée par des données probantes. En tant que service public, nous pouvons nous interroger sur les outils d'évaluation des risques, sur les programmes imposés car il y a finalement peu de données fiables disponibles. Oscar plaide pour une approche où il y a de la place pour le bon sens, l'expérience clinique et la nuance pour des situations très complexes. Les questions suivantes devraient être abordées :

- Les moyens publics sont-ils utilisés de façon appropriée et adaptée aux besoins ?
- N'est-il pas contreproductif de s'occuper indistinctement des auteurs dont les risques de récurrence sont peu, moyennement ou très élevés ?

Il est vraiment nécessaire de partir des besoins de la personne et de veiller à ce que le « système » s'adapte à ces besoins dans le périmètre du cadre d'intervention.

ATELIER 2 : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POURQUOI ET COMMENT L'UTILISER

Intervenants : Mike Nellis, Hakan Klarin et Pia Puolakka

D'entrée de jeu, le cadre a été posé. L'intelligence artificielle (IA) n'est pas de l'intelligence. Elle se définit par la capacité à calculer à grande échelle, de manière ultra-puissante, et plus performante que l'être humain. Or, dans l'intelligence artificielle, il n'y a pas de conscience.

Mike Nellis a présenté les aspects éthiques et stratégiques de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Il s'est référé à des travaux menés par le Conseil de l'Europe et par l'Union

Européenne qui tendent à construire un cadre de référence (*soft law*) en s'appuyant sur des valeurs et des normes de haut niveau.

Il a montré l'impérieuse nécessité de mettre la personne et ses droits au centre. Les dilemmes éthiques relatifs à la gestion des risques et aux traitements sont très nombreux. Il est, à ses yeux, fondamental de garder ce qui fait l'essence du travail avec les personnes, ce qui est bien fait et ne peut pas être délégué à l'IA.

Il importe de bien déterminer le périmètre des actions souhaitées dans les services pénitentiaires et de probation, de mener une réflexion approfondie sur le sujet.

Mike Nellis insiste fortement sur la nécessité d'apprendre à mieux connaître ces systèmes. Notre alphabétisation numérique, notre compréhension de l'IA, doit impérativement être développée. Il s'agit d'une responsabilité importante qui nous incombe.

Le sujet de l'IA est hypercomplexe. L'avenir de l'IA va vraiment transformer nos sociétés. On peut à ce stade parler de projets et de concrétisations comme les robots, la réalité augmentée ou virtuelle, les assistants virtuels (*chatbots*), etc.

Hakan Klarin a exposé les différents stades de l'IA et a donné des indications sur les risques qui vont de l'utilisation des quantités de données, aux biais de conception (à l'image des humains qui conçoivent les algorithmes) en passant par le manque de transparence, (*l'effet de « boîte noire »*: on connaît les données fournies à l'algorithme et les résultats, mais le calcul intermédiaire reste secret). Les entreprises privées savent ce qu'elles vont chercher comme information, mais un *secret de fabrication* subsiste pour les clients. Hakan insiste aussi sur la nécessité de mettre en place des pratiques qui soutiennent et promeuvent l'intégrité, l'éthique, le respect et l'honnêteté. La robustesse des solutions doit aussi être bien ancrée afin qu'elles puissent être fiables.

Le respect de la dignité du personnel et des auteurs d'infraction doit être au centre des débats, car le risque d'être intrusif est vraiment réel.

La mise en place d'une gouvernance solide qui repose sur des choix motivés pour les usages envisagés est capitale. Hakan plaide pour des centres d'excellence, avec un partage interdisciplinaire afin d'avoir une approche équilibrée.

Pia Puolakka indique qu'il faut vraiment voir l'usage de l'IA en complément de ce qui existe en mettant la personne au centre. Il est important pour les services pénitentiaires et de probation de clarifier les évolutions possibles. Par exemple, les facteurs contextuels criminogènes devraient alimenter l'IA et l'entretien entre la personne concernée et un expert évaluera les forces et les faiblesses. L'IA pourrait donner des *indications* pour orienter les choix.

Actuellement, l'IA est principalement utilisée en matière de sécurité, notamment en Asie. Un point d'attention majeur doit être la vigilance par rapport aux dérives possibles.

ATELIER 3 : SANTE MENTALE ET BIEN ETRE DES AUTEURS D'INFRACTIONS ET DU PERSONNEL

Reconnaissant l'importance du thème de la santé mentale pour les services correctionnels, accentué en période de pandémie, le Professeur Charlie Brooker (à distance) et Jorge Monteiro (en présence) ont présenté aux participants le contexte et les résultats de l'enquête du CoE menée dans le but d'avoir une vue d'ensemble de la situation dans les Etats membres avant de débiter la rédaction d'un Livre blanc sur la santé mentale en prison et en probation.

Le PC-CP avait envoyé un questionnaire à tous les états membres du Conseil de l'Europe afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation sur cette question. 70% des pays consultés ont répondu à l'enquête. Cela montre à la fois l'intérêt mais sans doute aussi l'ampleur du problème.

- a) L'estimation faite par le système pénitentiaire de la prévalence de difficultés en matière de la santé mentale et du bien-être va de 0 à 80 % avec une valeur médiane à 18 % ; et de 2 à 90 % pour la probation avec une valeur médiane de 15 % ;
- b) La différence significative dans la mise à disposition de formations relatives aux troubles mentaux pour le personnel pénitentiaire et de probation : deux fois moins nombreuses pour la probation que pour les services pénitentiaires.
- c) Le partage de responsabilités de plus en plus important entre les ministères de la justice et ceux de la santé pour le traitement des détenus souffrant de problèmes de santé mentale alors que la probation fait davantage appel aux services issus de la société civile.
- d) La grande diversité dans l'évaluation des troubles mentaux sur le plan des outils d'évaluation et les professionnels qui les mènent : psychiatres, psychologues, etc.

À la lumière de ces divers résultats, l'atelier a identifié le besoin d'une compréhension commune des termes, des définitions et de la méthodologie, ainsi que le besoin d'une analyse qualitative plus approfondie des résultats afin de réduire les différences et d'obtenir des résultats plus clairs et compréhensibles. L'enquête est considérée comme une bonne base de travail, suffisante pour le développement d'un document d'orientation.

Au cours des discussions, un autre sujet de préoccupation a émergé pour certains pays (par exemple l'Italie), il s'agit de celui de l'augmentation du nombre de comportements agressifs des détenus. Les participants ont été invités à fournir des commentaires écrits sur les priorités nationales et les sujets de préoccupation afin de soutenir la rédaction d'un document éclairé et utile. L'Atelier a également relevé que la question du suicide des détenus est généralement bien documentée et reconnue contrairement à celui des personnes en probation, où ce sujet devrait faire l'objet d'une attention accrue.

ATELIER 4 : COLLECTE DES DONNÉES RELATIVES AU COVID 19 ET LEUR INTERPRÉTATION

Intervenants Mélanie Tiago (SPACE), Gustav Tallin (Europris), Martine Stegink (CEP) et Pedro das Neves (ICPA)

Mélanie Tiago a présenté les résultats de la recherche concernant l'impact du COVID-19 sur la population pénitentiaire, menée durant la première vague de la pandémie.

Une diminution significative de la population pénitentiaire a été constatée. C'est la conséquence des initiatives telles que le système de longs congés, de libération anticipée ou de non-mise à exécution des peines, d'utilisation d'alternatives.

Parallèlement, à l'instar de ce que la ministre portugaise de la Justice a indiqué dans son discours d'ouverture, aucune récurrence de personnes libérées ou d'augmentation de la criminalité n'a été observée dans son pays durant cette période.

Gustav Tallin (Europris) et Pedro das Neves (ICPA) ont présenté les moyens que leurs organisations respectives ont utilisés dans cette crise inédite. Au début la situation était très chaotique et ils ont très vite proposé un appui aux professionnels. Ils ont récolté des données chiffrées afin de rendre compte de l'évolution de la situation sanitaire tant au niveau des détenus que du personnel, mis en relation des professionnels pour soutenir l'échange d'idées, partagé des expériences et des bonnes pratiques etc. via des webinaires très suivis ;

L'information de qualité et actualisée à toutes les parties concernées, en particulier, les détenus, leurs familles, les professionnels était cruciale tout comme l'accès à des moyens pour favoriser la communication.

Un focus a aussi été mis sur l'hybridation du travail pour certaines fonctions, et l'impact sur l'organisation du travail. Les échanges se poursuivent pour tirer le meilleur parti de cette crise.

Martine Stegink a partagé les résultats d'une recherche menée sur l'impact du lockdown et ensuite sur l'hybridation du travail dans les pratiques professionnelles des agents de probation. Les questions du bien-être et de l'efficacité ont été posées pour les personnes suivies et pour le personnel.

La saturation des lieux de prestations au service de la communauté ont conduit les autorités à financer de nouveau projet mais aussi sur un plan structurel à voir comment modéliser la capacité de prise en charge des auteurs d'infractions dans l'ensemble de la chaîne pénale en la voyant comme un tout cohérent.

En conclusion, comme on dit en anglais, *don't waste a good crisis* ! Effectivement, il ne faut pas gaspiller cette crise qui est une réelle opportunité.

Il ne faut pas revenir au monde d'avant. Cette crise disruptive a secoué nos pratiques, accéléré la digitalisation de nos environnements de travail, fait place à l'hybridation interrogeant la valeur ajoutée du présentiel versus distanciel. Elle a aussi montré la grande capacité d'adaptation des personnes et des systèmes.

Cette crise disruptive nous a montré qu'il est possible de diminuer de manière significative la population pénale, que ces libérations parfois temporaires n'ont pas eu de conséquence sur le taux de criminalité. C'est un enseignement très important.

Les statistiques du Conseil de l'Europe, montrent clairement que la criminalité diminue, que le nombre de détenus se tasse globalement. Toutefois, nous devons rester vigilants car le phénomène de l'élargissement du filet pénal reste à l'œuvre. Trop souvent, on mobilise les alternatives, on les diversifie en touchant de nouveaux publics alors que les services de probation peuvent aussi arriver à saturation et connaître un problème de capacité d'exécution. Trop souvent ce ne sont pas les peines de prison *ou* les peines alternatives mais les peines de prison *et* les peines alternatives.

Cela pose la question des *priorités* en matière de politique criminelle, de réponse pénale aux problèmes de délinquance.

Cela pose la question des *moyens publics* mis à disposition des services pénitentiaires et de probation pour exécuter les missions. Etant donné les limites de ces moyens, pour que les peines infligées puissent être exécutées correctement, il faut que les conditions soient réunies sur le plan du personnel, de l'encadrement etc.

L'idée d'avoir une *modélisation de la capacité de prise en charge de bout en bout de la chaîne pénale* (police, ministère public, siège, prison, probation) en s'appuyant sur une politique criminelle fondée et en priorisant les actions est vraiment nécessaire pour éviter l'engorgement et la saturation à divers moment du processus.

Cette crise a accéléré de façon fulgurante la digitalisation. La digitalisation est un moyen. Comme responsables de grandes organisations, il faut être attentif aux effets des nouvelles manières de travailler sur les pratiques professionnelles, le bien-être etc.

Nous avons aussi compris combien il est indispensable et urgent de construire un cadre de travail fondé sur les droits humains, les normes et valeurs promues par le Conseil de l'Europe en ce qui concerne l'intelligence artificielle. Nous devons considérablement améliorer notre alphabétisation digitale, nous informer pour définir ce que l'on veut faire ou pas avec l'intelligence artificielle. De façon schématique, nous savons que le secteur public vise l'intérêt général alors que le secteur privé est orienté vers le profit. Il convient de trouver des manières de coopérer afin de mettre en place une relation de travail équilibrée entre les secteurs qui prennent en compte les besoins réels des organisations et des personnes suivies.

Il faut éviter que le secteur privé vienne vendre ses solutions en apparence séduisantes mais qui ne correspondent pas aux besoins. Cela suppose une relation égalitaire où le service public prend toute sa place comme responsable de l'intérêt général.

En ce qui concerne la santé mentale, le travail exploratoire mené suite au questionnaire du Conseil de l'Europe est une base très intéressante pour alimenter le futur livre blanc. La question de la *coopération* avec le monde de la santé est vraiment au cœur de la prise en charge des personnes condamnées qui ont soit des troubles mentaux ou des problèmes de santé mentale. Or les univers professionnels de la justice et de la santé ont des logiques spécifiques, où la question du secret professionnel peut se poser différemment. C'est donc un terrain sensible mais vu les problèmes rencontrés par la population pénale, il est vraiment nécessaire d'avancer sur le terrain de la coopération afin de mettre en place des prises en charge plus appropriées.

Enfin le projet de recommandation sur la gestion de personnes accusées ou reconnues coupables d'une infraction sexuelle qui devrait être validé sous peu va nous offrir un cadre soutenant dans nos pratiques professionnelles. Un point dernier point d'attention concerne les outils d'évaluation. Nous devons éviter les raccourcis et être très conscients que les outils d'évaluation des risques doivent servir la *prévention* et *les prises en charge adaptées* et éviter la dérive toujours possible de voir ces outils être perçus comme des outils de prédiction.

Nous devons en permanence rester attentifs à ne pas confondre objectif et moyen. Pour nous y aider, il faut soutenir et promouvoir la recherche scientifique dans nos organisations, les collaborations et échanges internationaux.